

*Le Professeur W. Rappard au Chef du Département politique, G. Motta*

L

Genève, 1<sup>er</sup> avril 1922

Je vois dans les journaux que c'est lundi prochain que le Conseil fédéral doit arrêter les termes de ses instructions à ses délégués à Gênes<sup>1</sup>. Permettez-vous au doyen des fonctionnaires suisses à la Société des Nations s'adressant au chef responsable de la politique étrangère de son pays dont tout son passé atteste la foi en la Société des Nations et le désir de la consolider, de vous soumettre en annexe<sup>2</sup> quelques réflexions à ce sujet?

Le but de cette note que je communique par le même courrier à M. le Conseiller fédéral Schulthess, tout en le priant, comme vous, de la considérer comme confidentielle, est de vous présenter la situation telle qu'elle apparaît ici et d'attirer très respectueusement votre attention sur l'importance de l'enjeu. Il ne m'appartient naturellement pas et il serait d'ailleurs tout à fait vain de chercher à exercer sur vous la moindre pression en faveur de la seconde des politiques que j'ai l'honneur d'y esquisser. Il me semble du reste qu'il suffit de poser nettement les termes du problème au chef responsable de la politique étrangère du pays qui héberge l'actuelle Société des Nations pour que sa clairvoyance non moins que son attachement à la cause de la grande œuvre née à Genève, s'alarment du danger dont cette oeuvre paraît être menacée et le décide à lui apporter un concours qui, dans les circonstances actuelles, peut être décisif. Les paroles si judicieuses dans leur forme mesurée que vous avez prononcées à Aarau dimanche dernier me font penser que vous ne concevez pas autrement la situation qui se présentera à Gênes et le rôle que la Suisse pourra y jouer.

Je suis, pour ma part, certain que si la délégation suisse pouvait revenir de Gênes ayant suggéré un compromis satisfaisant également pour la Grande-Bretagne et la France et ayant contribué à défendre la Société des Nations contre les périls qui la menacent du dehors, tout en la consolidant à l'intérieur en y assurant l'entrée de l'Allemagne, elle aurait remporté une victoire morale et politique que la postérité n'oublierait pas.

## ANNEXE

## LA CONFÉRENCE DE GÊNES ET LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

N<sup>o</sup>

Il est évident que deux politiques se trouveront en présence à Gênes en ce qui concerne la Société des Nations. La première tendra à la constitution d'organismes spéciaux chargés de poursuivre l'étude des questions amorcées et de veiller à l'exécution des décisions prises. La seconde tendra

---

1. Cf. n<sup>o</sup> 180.

2. Reproduite en annexe.

au contraire à confier les suites de la Conférence de Gênes aux organismes de la Société des Nations.

Il est certain que la délégation soviétique et probablement aussi celle de l'Allemagne appuyeront la première de ces politiques<sup>3</sup>. Elle tend tout naturellement à la constitution en dehors de la Société des Nations d'organismes permanents nouveaux qui, par la force même des circonstances, diminueront l'importance de la Société des Nations en se substituant à elle pour des tâches rentrant nettement dans son champ normal d'activité. Il est évident que l'hostilité méprisante que les Soviets n'ont cessé de témoigner à la Société des Nations fait prévoir qu'ils accueilleraient avec joie la genèse d'une rivale qui, tout en étant ni plus ni moins bourgeoise ou capitaliste par ses origines, aurait à leurs yeux l'avantage incomparable de pouvoir mettre à mal la création de Versailles. Il est probable aussi qu'un organisme nouveau, par le fait même que l'Allemagne aura pu assister et peut-être participer à sa création, ainsi que par la perspective ou l'illusion de la collaboration américaine qu'il pourrait faire naître, aurait pour nos voisins d'outre-Rhin quelques attraits fort séduisants.

Il est à craindre que M. Lloyd George qui désire par-dessus tout et à n'importe quel prix le succès de la Conférence de Gênes, se montre également favorable à cette politique si elle lui paraît de nature à mieux assurer ce succès. Ce n'est guère un secret qu'il ne redoutait pas d'être l'initiateur d'une nouvelle association des nations où il sentirait son génie politique moins entravé par les garanties de tout ordre<sup>4</sup> que le Pacte offre aux Membres de la Société des Nations et notamment aux petits Etats.

En face de ces projets nouveaux, la France, comme elle l'a déjà manifesté au dernier Conseil à Paris, défendra nettement la Société des Nations et s'opposera à la constitution de tout organisme nouveau qui risque de la menacer. Il paraît probable qu'elle sera appuyée en cela par la Petite Entente.

L'attitude de l'Italie, qui paraît hésiter entre la fidélité à la Société des Nations, souvent proclamée par son actuel Ministre des Affaires étrangères, et ses sympathies qui, dans d'autres domaines, la porteront plutôt à collaborer avec les amis d'un ordre nouveau, paraît incertaine.

Beaucoup dépendra donc de la politique adoptée par la Suisse et par les autres pays restés neutres au cours de la grande guerre, qui seront représentés à Gênes.

Les objections que l'on peut adresser à une politique aventureuse qui, faisant abstraction de la Société des Nations, tendrait à la création d'organismes permanents nouveaux, sont trop évidentes pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Elle ne pourrait se recommander aux esprits pondérés et aux amis du progrès dans l'ordre et le respect des engagements pris que par les deux circonstances suivantes:

D'une part, on pourrait alléguer en faveur de la création nouvelle, le fait qu'elle serait plus susceptible de bénéficier du concours des Etats-Unis que la Société des Nations actuelle, victime pour le moment du rôle auquel l'a condamnée la politique intérieure aux Etats-Unis. A cela, il est facile de répondre que l'œuvre nouvelle, surtout si le Gouvernement des Soviets devait être associé à sa fondation, se heurterait sans doute aux mêmes préventions en Amérique et risquerait de plus de susciter des antagonismes nouveaux à cause de son origine qui serait nettement britannique. Il faut noter de plus que les dernières communications directes du Département d'Etat des Etats-Unis font constater une évolution certaine vers la Société des Nations.

Le second avantage apparent qui s'attacherait à une création nouvelle résulterait de la collaboration de la Russie et surtout de l'Allemagne à l'exécution des décisions qui intéressent au premier chef l'Europe Centrale et Orientale. S'il fallait choisir entre un organisme européen nouveau qui serait universel et la Société des Nations actuelle se condamnant à rester partielle, on pourrait être tenté, malgré tous les risques d'un bouleversement, de donner la préférence au premier.

Mais c'est précisément ici où la situation offre aux Etats restés neutres pendant la guerre, l'occasion d'une intervention peut-être décisive. En se déclarant nettement opposés à la création d'organismes permanents nouveaux, résolus à confier les suites de la Conférence de Gênes à la Société des Nations, mais non moins fermement décidés à insister sur la participation immédiate et complète<sup>5</sup>

3. *Note en marge de P. Dinichert*: Certainement.

4. *Note en marge de P. Dinichert*: Et encore insuffisantes.

5. *Note en marge de P. Dinichert*: Admission au Conseil?

478

8 AVRIL 1922

de l'Allemagne aux travaux de la Société, ils feraient une politique conforme aux vœux et aux intérêts de leur population, tout en consolidant la Société des Nations et en offrant aux grandes Puissances un terrain d'entente qui leur conviendrait probablement à toutes. J'ai lieu de penser que, si elle devait le désirer, l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations et dans son Conseil pourrait ainsi être assurée.

Quant à la collaboration des Soviets, elle serait sans doute accueillie à la Société des Nations dans la mesure où ils seraient disposés à la prêter et aux conditions compatibles avec le respect du Pacte. On ne saurait guère d'ailleurs concevoir d'autre forme de collaboration avec les Soviets qui puisse offrir aux Puissances occidentales des garanties aussi effectives.